

# L'UDC exclut la vice-présidente du Grand Conseil genevois

**GENÈVE** Le comité directeur de l'UDC a sacrifié Christina Meissner. Au motif qu'elle a accepté son élection au détriment du candidat choisi par le parti

La sanction du comité directeur a été cinglante et unanime: Christina Meissner a été exclue lundi de son parti, l'UDC, a appris la *Tribune de Genève*. Par courrier recommandé, il reproche à la députée genevoise son «élection sauvage» à la première vice-présidence du Grand Conseil, au détriment d'un autre candidat, Patrick Lussi, choisi, lui, par son parti. La semaine dernière déjà soufflait sur la députée un vent mauvais: elle avait été exclue du groupe UDC au Grand Conseil. Au motif que Christina Meissner avait contrevenu au mot d'ordre du parti décidé lors du caucus du 22 février 2016. Cette affaire, toutes proportions gardées, ressemble à celle qui a vu l'ancienne conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf bannie de l'UDC.

**«Elle a comploté pour être élue»**

Abasourdie, l'intéressée ne souhaite pas commenter l'affaire pour le moment, ni se prononcer sur un recours éventuel devant l'assemblée générale, qu'elle peut formuler dans les trente jours. Tout au plus ironise-t-elle en citant ce mot du dramaturge George



**CHRISTINA MEISSNER**  
VICE-PRÉSIDENTE  
DU GRAND CONSEIL  
GENEVOIS

Bernard Shaw: «Les esprits supérieurs comprennent toujours difficilement qu'ils soulèvent des fureurs en faisant ressortir les stupidités de gens relativement bornés.»

Bornée, l'UDC Genève, insensible au fait que Christina Meissner est l'une des mieux élue de son parti? Ou l'UDC en a-t-elle marre d'une députée qui ne cache pas sa fibre verte et qui recherche le consensus, au point qu'elle s'était vue proposée à la vice-présidence par une élue d'Ensemble à gauche? «Cela n'a rien à voir, répond la présidente Céline Amaudruz. J'apprécie Christina Meissner et cette décision n'a pas été facile à prendre. Mais elle a comploté contre son propre parti pour être élue. Elle a d'ailleurs reconnu avoir préparé son élection dans le dos du parti. Ce qui n'est pas admissible. Elle aurait agi plus judicieusement en me faisant part de son envie.» Pour Céline Amaudruz,

les statuts sont les statuts, et si viol de ceux-ci il y a, c'est à la présidence et au comité directeur de punir les contrevenants.

**Dégât d'image**

Toujours est-il que l'UDC, en reprochant à Christina Meissner d'avoir fait cavalière seule, se prive de cette vice-présidence. Et rien ne permet de dire, à ce stade, que Patrick Lussi bénéficiera des mêmes soutiens qu'elle pour siéger au bureau du Grand Conseil. N'aurait-il dès lors pas suffi de l'exclure du groupe? «Non, car le rapport de confiance était brisé», répond Céline Amaudruz.

Reste qu'une nouvelle affaire vient entacher l'UDC romande. Après l'exclusion du Vaudois Claude-Alain Voiblet de son parti, pour avoir vandalisé des affiches de candidats durant la campagne pour les élections fédérales, celle de Christina Meissner pourrait être un mauvais signal pour l'électorat. Un dégat d'image que la présidente de la section genevoise balaye d'un revers: «L'image d'un parti qui n'assurerait pas l'égalité de traitement entre ses membres serait bien plus dommageable. Mon rôle est d'assurer celle-ci. Si un membre ne respecte pas nos statuts, il doit en assumer les conséquences.» ■

LAURE LUGON ZUGRAVU